

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Colle UV VERIFIX B 665-0

Autres désignations commerciales

BO 5209327, 20 g

BO 5209300, 100 g

BO 5209321, 250 g

BO 5209324, 1000 g

UFI: 6HGJ-6MEV-W7HW-X045

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Dr. Martin Schade	Téléphone: +49 2129 5568-300
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle.com	
Service responsable:	Chemie	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number):GBK GmbH +49 (0)6132-84463**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315

Eye Dam. 1; H318

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H335

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate

acide acrylique

acide maléique

tert-butyl perbenzoate

3-methoxysilylpropyl methacrylate

Mention Danger**d'avertissement:**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 2 de 12

Pictogrammes:

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P333+P317	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 3-méthoxysilylpropyl méthacrylate. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 3 de 12

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			<39 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			<39 %
	227-561-6		01-2119957862-25	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H315 H319 H317 H335 H400 H410			
79-10-7	acide acrylique			<5 %
	201-177-9	607-061-00-8	01-2119452449-31	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1; H226 H332 H312 H302 H314 H400			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate			<3 %
	210-382-2		01-2119513317-46	
	Org. Perox. C, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H242 H332 H315 H317 H400 H412			
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one			<3 %
	246-386-6		01-2120000336-73	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
110-16-7	acide maléique			1 - < 5 %
	203-742-5	607-095-00-3	01-2119488705-25	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H302 H315 H319 H317 H335			
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate			<1 %
	219-785-8		01-2119513216-50	
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 4 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	<39 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5050 mg/kg	
5888-33-5	227-561-6	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	<39 %
		dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
79-10-7	201-177-9	acide acrylique	<5 %
		par inhalation: CL50 = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 1 - 100 Aquatic Acute 1; H400: M=1	
614-45-9	210-382-2	tert-butyl perbenzoate	<3 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3817 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4838 mg/kg	
24650-42-8	246-386-6	2,2-dimethoxy-1,2-diphényléthane-1-one	<3 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
110-16-7	203-742-5	acide maléique	1 - <5 %
		dermique: DL50 = 1560 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1090 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,1 - 100	
2530-85-0	219-785-8	3-méthoxysilylpropyl méthacrylate	<1 %
		par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voix respiratoires
Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 5 de 12

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés**Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeLa combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes d'azote (NO_x)**5.3. Conseils aux pompiers**

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 6 de 12

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique; Acide prop- 2-énoïque	2	6		8 h	
		20	59		1 min	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,39 mg/kg p.c./jour
79-10-7	acide acrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	30 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	30 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	30 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	30 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	
	Eau douce	0,00092 mg/l
	Eau de mer	0,000092 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,145 mg/kg
	Sédiment marin	0,0145 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2 mg/l
	Sol	0,0285 mg/kg
79-10-7	acide acrylique	
	Eau douce	0,003 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,0013 mg/l
	Eau de mer	0,0003 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0236 mg/kg
	Sédiment marin	0,00234 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inspirer les vapeurs. À observer: Valeurs limites au poste de travail

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 7 de 12

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Point d'éclair:	101 °C	Testé selon la méthode
Température d'auto-inflammation:	238 °C	
pH-Valeur (à 21 °C):	2	5% émulsion
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Aucun(e).

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant: 0%

Viscosité dynamique: 55 mPa·s
(à 25 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire

Comburent, fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.

En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Comburent, fortes

des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 8 de 12

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	orale	DL50 mg/kg	5050	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin		
79-10-7	acide acrylique					
	orale	DL50 mg/kg	500	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	1100	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	11 mg/l	Rat		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
614-45-9	tert-butyl perbenzoate					
	orale	DL50 mg/kg	4838	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	3817	Lapin		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
110-16-7	acide maléique					
	orale	DL50 mg/kg	1090	Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	1560	Lapin		
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,704 mg/l	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,092 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
614-45-9	tert-butyl perbenzoate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,6 mg/l	96 h	Danio rerio	OCDE 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 11 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
24650-42-8	2,2-dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,17 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 26 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
110-16-7	acide maléique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 75 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 74,35 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 42,81 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1024 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >536 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >876 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
		57%	28	
614-45-9	tert-butyl perbenzoate			
	aerob	70%	28	
	Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.			
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate			
	aerob	69%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 10 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
5888-33-5	Exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate	4,52
79-10-7	acide acrylique	0,35
614-45-9	tert-butyl perbenzoate	3
110-16-7	acide maléique	-1,3
2530-85-0	3-methoxysilylpropyl methacrylate	2,1

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-16-7	acide maléique	<10		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 11 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0 %
0 g/l**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,9.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX B 665-0

Date de révision: 22.06.2023

Code du produit: BO5209300

Page 12 de 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 3-méthoxysilylpropyl méthacrylate. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)